CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO **E-E13152** **VALABLE JUSQU'AU** **24/11/2027**

ÉDITÉ LE **24/11/2026**

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/04/1982
Forme juridique : SAS
DEPUIS LE 30/07/2021
Capital : 100 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC NIORT 324 046 515

Siret : **324 046 515 00049**
Code NACE : 4322B
Numéro caisse de congés payés : 5420680

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000005104044104

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000005104044104

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : **STE MEUNIER G.-C.**

5 RUE GUTENBERG
ZAE LA CROIX CAMUS
79100 SAINTE-VERGE

Téléphone : 05 49 66 10 04 **Fax :** 05 49 66 12 00
Portable : 06 19 84 77 93

Site Internet :
E-mail : stephanie.merceron@meuniergc.fr

Responsabilité légale :
GCRM (903 994 291) / MERCERON STEPHANIE PRÉSIDENT / COLAS FRANCOIS DIRECTEUR

Effectif moyen : 24 **Tranche de classification :** EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5111	Installation de plomberie sanitaire en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	04/11/2025
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	16/11/2026
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	25/11/2024

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	12/01/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	21/09/2021
o Ventilation mécanique	24/09/2024

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR



SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.